

La Charte du Temple

*Ce que tu peux attendre de moi,
et ce que Le Temple te demande en retour*

LE
TEMPLE
DES ARTS
ET DES
ÊTRES

LE CODE DE CONDUITE PARTAGÉ

Ce que je m'engage à t'offrir, je te le demande aussi en retour, pour que Le Temple reste un espace sûr pour chacune et chacun :

- Le respect du cadre posé en séance ou en atelier (horaires, durée, déroulement)
- Le respect du matériel mis à disposition
- Le respect de chaque personne présente, dans sa différence, son rythme, son histoire
- La non-violence, envers toi-même comme envers les autres
- Le non-jugement, de toi-même comme des autres personnes du Temple

Le contrat d'accompagnement individuel

Pour tout suivi individuel, un premier rendez-vous permet de poser ensemble tes objectifs et la fréquence des séances à venir. Ce cadre, défini d'un commun accord, sert de repère tout au long de notre chemin ensemble, et peut être ajusté si tes besoins évoluent.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE

Ma pratique d'art-thérapeute s'inscrit dans le code de déontologie porté par le Syndicat Français des Art-thérapeutes, hérité de la Fédération Française des Art-Thérapeutes. Il pose quatre engagements qui structurent mon travail :

- Un engagement envers toi et ce que tu crées : ta production artistique t'appartient, et je la traite avec le même soin que tes mots.
- Un engagement envers les professionnel·les avec qui je collabore, quand un accompagnement se construit en lien avec une équipe de soin ou une institution.
- Un engagement envers ma propre pratique : je suis moi-même suivie en supervision, pour continuer à affiner mon regard et rester au clair avec ce qui se joue entre nous.
- Un engagement envers une pratique artistique personnelle régulière, pour que ce que je transmets reste toujours vivant, jamais théorique.

Ce que tu crées reste à toi

Après chaque séance, tu choisis ce que devient ta production : l'emporter avec toi, ou me la confier. Si tu me la confies, elle reste conservée dans un temps limité, défini ensemble en amont, avant d'être détruite ou de te revenir. Rien ne circule ni ne se conserve au-delà de ce que nous avons convenu.

Confidentialité et réserve

Ce que tu partages en séance reste entre nous. Je ne partage aucune information sur ta situation, tes créations ou ton parcours, sans ton accord.

De la même manière, je garde mes opinions personnelles (politiques, religieuses, ou autres) hors de nos échanges. Le Temple est un espace d'accompagnement, pas un lieu où je viendrais t'influencer sur des sujets qui t'appartiennent en propre.

Une limite à la confidentialité, prévue par la loi

Si j'ai connaissance d'une situation où une personne, quelle qu'elle soit, se trouve en danger, la loi française m'oblige à le signaler aux autorités compétentes (article 434-3 du Code pénal). Cette obligation prime sur toute confidentialité, et je m'y engage pleinement, dans l'intérêt de te protéger toi, ou toute autre personne concernée.

Le texte complet du code de déontologie est consultable sur : syndicat-arts-therapeutes.com/ethique-deontologie-supervision

Ma liberté professionnelle

Je me réserve la liberté d'accepter ou non d'accompagner une personne, selon ce que je sens juste et adapté à ma pratique. De la même manière, je peux mettre fin à un suivi si je le juge nécessaire, en t'orientant alors vers un-e confrère ou une consœur mieux à même de poursuivre ce chemin avec toi.

LE TEMPLE DES ARTS ET DES ÊTRES

*« Un cadre qui protège,
pour que la création reste libre. »*

LE
TEMPLE
DES ARTS
ET DES
ÊTRES



DELPHINE GUARDIOLA · RIXHEIM